

*La Clef du Cabinet*

de près de moitié, quoiqu'on n'y employe pas plus de semence, que celle qu'on a coutume de mettre, & que les labours & amendemens soient les mêmes.

Cette préparation est non-seulement pour toutes sortes de Grains, elle est aussi utile pour les Vignes & les Arbres fruitiers.

L'usage de cette préparation a été permis par le Gouvernement. Ceux qui désireront en connoître la réalité, & concourir au bien général par l'épreuve des avantages qui en résulteront, s'adresseront au Sr. La Pointe, vis-à-vis la Paroisse Ste. Croix à Metz, qui est chargé de la distribution des bouteilles dans lesquelles est cette préparation.

Le prix de la bouteille est de six livres dix sols de France.

Il en faut une pour chaque arpent; ce qui n'est pas considérable en comparaison du bénéfice qu'elle procurera.

On est si certain de ce bénéfice que les Laboureurs qui seront connus, au lieu de six livres dix sols, ne donneront que dix sols pour chaque bouteille qu'ils prendront, s'ils veulent s'engager par écrit, de remettre de bonne foi la valeur du quart que produira le plus chaque arpent semé avec la préparation, qu'un arpent semé à l'ordinaire dans le même terrain. On s'en rapportera aux Certificats de Messieurs les Curés.

Comme l'arpent n'est point une mesure générale, on annonce que ce que l'on nomme arpent, est composé de cent perches quarrées, chaque perche contenant vingt pieds quarrés; qu'ainsi l'arpent est composé de quarante mille pieds quarrés. C'est pour cette quantité de terre